

APPEL À CANDIDATURES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS AU CESE

La composition du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sera renouvelée au printemps 2026. À cette occasion, 45 représentant·e·s seront désigné·e·s au titre de la cohésion sociale, territoriale et de la vie associative.

Le Mouvement associatif, chargé de proposer au ministre les 8 représentantes et représentants au titre de la vie associative, ouvre le présent appel à candidatures afin de préparer ce renouvellement. Ces désignations devront respecter le principe de parité.

Convaincu que le CESE doit être un véritable lieu de confrontation démocratique entre les forces vives de la Nation, Le Mouvement associatif entend y affirmer une présence forte et exigeante. Dans la mandature qui s'ouvre, il veillera – par son action propre et au travers des représentantes et représentants qu'il proposera – à ce que le CESE assume pleinement son rôle : un forum indépendant de la société civile, capable d'éclairer les pouvoirs publics, de questionner les choix politiques et d'anticiper les grands enjeux économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques.

Pour cela, Le Mouvement associatif sélectionnera les candidat·e·s de manière à constituer une représentation associative à la fois solide, diverse et porteuse d'une stratégie d'ensemble au sein du CESE. L'objectif est de représenter au mieux la diversité de la vie associative, notamment la variété des secteurs d'activité et de promouvoir une lecture transversale des enjeux, au-delà des expertises propres à chaque organisation.

Le Mouvement associatif portera également l'exigence d'un CESE davantage ouvert, lisible et accessible aux citoyennes et citoyens, pour que leurs attentes, leurs alertes et leurs propositions trouvent un relais institutionnel solide et contribuent réellement à transformer l'action publique.

Conditions d'éligibilité

Pour que leur candidature soit retenue, les candidat.e.s doivent :

- Exercer une responsabilité exécutive (bénévole ou salarié.e) au sein d'une structure associative de dimension nationale (association, fédération, groupement ou coordination)
- Produire un courrier du Président.e de la structure dans laquelle il/elle exerce ces responsabilités portant sur les points suivants :
 - mesures prises afin d'assurer la disponibilité du/de la candidat.e si il/elle est salarié.e de l'organisation
 - acceptation par l'association que le mandat soit exercé en son nom mais également dans le cadre d'un mandat collectif au titre de la coordination qui a soutenu la candidature lorsque c'est le cas et du Mouvement associatif
 - confirmation d'un accord entre le candidat.e et l'organisation sur les modalités envisagées concernant la gestion de l'indemnité accordée par le CESE (en dehors de 10% versés au Mouvement associatif dans le cadre des frais d'administration du futur groupe des associations)
- Pour les candidat.e-s issu.e-s d'une association ou fédération, produire le soutien de la coordination ou du groupement membre du Mouvement associatif auquel l'association ou la fédération « d'origine » du/de la candidat.e est rattachée (lorsque cette coordination ou ce groupement existe). Une coordination ou un groupement peuvent soutenir plusieurs candidats. L'absence de rattachement de l'association à une coordination ou à un groupement n'est pas un obstacle à la désignation.

Les candidatures respectant ces trois conditions seront ensuite appréciées au regard des critères suivants :

- Capacité à porter une vision associative sur des questions transversales au-delà de l'expertise sectorielle
- Expérience du dialogue civil
- Disponibilité : compte tenu des missions confiées au CESE, celle-ci doit être au minimum de deux jours par semaine
- Il sera recherché une certaine diversité dans la composition du groupe reposant sur le principe de l'équilibre intergénérationnel

Afin de privilégier la diversité associative, les associations retenues seront celles dont le champ ou secteur ne sera pas déjà représentée au CESE.



Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être renvoyé au plus tard le 8 mars 2026 à l'attention de :

Claire Houry
Présidente du Mouvement associatif
Wikivillage - 8 rue de Srebrenica
75020 PARIS

Ou par mail à cese@lemouvementassociatif.org

Il comprendra :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé
- Un curriculum vitae
- Une lettre explicitant les motivations du/de la candidat·e, les moyens qu'il/elle compte mettre en œuvre pour assurer sa disponibilité pour l'exercice de son mandat et sa vision de l'action associative au sein du CESE
- Un courrier du/de la Président·e de l'association ou de la fédération dans laquelle il/elle exerce ses responsabilités (cf. conditions d'éligibilité)
- Un courrier de soutien de la coordination ou du groupement auquel son association est rattachée (lorsque cette coordination ou ce groupement existe)

Engagements des candidates et candidats

Les candidat·e·s retenu·e·s devront s'engager à :

- Assurer leur mandat avec toute la disponibilité requise (présence aux réunions de groupes, réunions de sections, séances plénières)
- Assurer une représentation au nom du Mouvement associatif et de la coordination ou du groupement de rattachement le cas échéant, au-delà de leur organisation d'origine et chercher de ce fait à associer largement aux travaux menés les compétences et avis des organisations associatives concernées
- Rendre compte de leur mandat de façon régulière devant le Conseil d'administration du Mouvement associatif
- Verser 10% de leur indemnité au Mouvement associatif

Une charte d'engagements reprenant ces différents points sera signée par les représentant·e·s désigné·e·s.



Calendrier

L'appel à candidatures est ouvert du 10 février 2026 au 8 mars 2026.

Un comité de sélection étudiera l'ensemble des candidatures éligibles et se réserve la possibilité d'organiser des entretiens les 17 ou 18 mars.

La liste des représentantes et représentants associatifs sera arrêtée le 20 mars 2026.

Le mandat débutera au 26 avril 2026.